

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Usurpation de titre : un faux militaire démasqué à Mitzic

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

LES agents de la brigade de gendarmerie Mitzic-Centre ont mis la main dernièrement sur un certain Anderson Mbela, Gabonais de 39 ans, qui se faisait passer pour un sergent-chef des Forces armées gabonaises (FAG) dans le chef-lieu du département de l'Okano. Ce dernier, indiquent des sources proches du dossier, usait d'une arme factice pour escroquer les tenanciers des bars, qu'il délestait de quelques billets de banque. Anderson Mbela opérait d'abord à Viafe, une bourgade située à 60 km de Mitzic. Là-bas, il était passé maître dans cet art de l'usurpation. Il se servait dans les bars et petites épicerie du village sans déboursier un centime. Arguant qu'il était sergent-chef de l'armée et en mission. Le stratagème a duré ainsi pendant un bon moment avant que

l'usurpateur ne soit démasqué par certaines personnes. C'est ainsi qu'il a aussitôt déserté la contrée pour s'installer à Mitzic-Centre. Une fois sur place, le malfrat renoue avec ses vieilles habitudes. Son arme factice accrochée à sa ceinture, Anderson Mbela écume les différents bars de la ville, accompagné de plusieurs filles qu'il arrose d'alcool. Une fois que la facture lui est tendue, celui-ci sort l'argument selon lequel il serait militaire et en tant qu'autorité, il n'a pas le droit de payer une quelconque facture dans un bar. Lorsque le gérant tente de le raisonner, il sort son arme factice et le pointe en direction de ce dernier qui, la peur au ventre, préfère le laisser partir. Durant plusieurs jours c'était le même scénario. À tel point qu'il traînait derrière lui une solide réputation dans la plupart des bars de la ville. Comble de malheur, le jour de son interpellation, il

venait de consommer dans un bar à la sortie de la ville. Comme à son habitude, il refuse de payer la note au moment de partir, au motif qu'il est militaire. Une discussion éclate entre la gérante et lui. Malgré l'arme pointée sur elle, la jeune dame n'en démord pas : elle veut juste rentrer en possession de son argent. La chaude altercation attire l'attention de plusieurs personnes. Dans la foule une dame reconnaît le faux militaire et le dénonce. La population le prend à partie et le tabasse. N'eut été l'intervention des éléments de gendarmerie de Mitzic-Centre arrivés promptement sur les lieux, Anderson Mbela aurait passé un vilain d'heure. Lors de l'interrogatoire au poste de police, il reconnaît les faits à lui reprochés. Malgré les excuses présentées à tous ceux à qui il a fait du tort, il a été présenté devant le parquet d'Oyem.



Photo: ANS

Anderson Mbela, le faux militaire a été écroué à la prison d'Oyem pour usurpation de titre.

Le clin d'œil de

lybek



Makokou : encore 52 kg d'ivoire saisis

AEE
Libreville/Gabon

LES agents de la Police judiciaire (PJ) de Makokou ont mis la main dernièrement sur trois individus en possession de 12 kilogrammes d'ivoire. Il s'agit de Benoît Zoulaoube, Iviri Ata et un certain Bo. Tous de nationalité gabonaise. Le trio serait impliqué dans l'abattage illégal d'éléphants, afin de récupérer leurs pointes d'ivoire et les queues qu'ils revendent par la suite dans un circuit de trafic de ces trophées d'espèces protégées. À travers cette activité lucrative, le trio s'en mettait plein les poches. Mais les agents de l'antenne de la PJ de Makokou viennent de mettre un terme à leurs activités illicites. Bo fut le premier à être interpellé au village Mbela. C'est lui qui, lors de son audition, a in-



Photo: AEE

Les pointes d'ivoire saisies.

diqué aux agents l'endroit où se trouvent les ivoires placés, selon lui, sous la garde d'Iviri Ata à son domicile au village Zolende. Arrivés chez ce dernier, les policiers mettent effectivement la main sur 12 kg d'ivoire. Mais après interrogatoire, le braconnier présumé va révéler qu'un

troisième larron, un certain Benoît détiendrait aussi 40 kg d'ivoire au village Mohoba. Les agents s'y rendent et interpellent le suspect chez qui le produit est saisi. Une procédure est en cours en ce moment pour les déférer devant le tribunal spécial de Libreville.